



Ministère de l'Action et des Comptes Publics
139 rue de Bercy
75012 PARIS

Paris Le 15 avril 2020

Monsieur le Ministre,

Depuis le 15 mars, l'ensemble des familles qui composent la Filière Cheval fait un constat unanime et grave.

Les aides d'urgences portées par l'Etat et complétées par les Régions, ainsi que les mesures de chômage partiel, permettent de résoudre certaines problématiques des entreprises. Toutefois, les dirigeants de ces TPE agricoles, en l'absence de recettes, doivent faire face à des coûts stables - voire supérieurs - pour apporter nourriture et soins à leurs équidés.

Les activités équinées reposant sur le vivant, il est indispensable de pouvoir assurer la bonne santé de l'« outil de production ».

Avec la fermeture - jusqu'à nouvel ordre - de tous les établissements recevant du public, y compris les courses et des compétitions équestres, tout comme les activités liées à l'utilisation et la préparation des équidés, c'est tout le pan aval de la filière cheval qui est fragilisé.

Avec la prolongation du confinement et l'absence de reprise d'activité d'ici mi-juillet *a minima*, toutes ces activités recevant du public sont en grave danger.

Au regard des charges liées au bien-être des équidés et sans perspective de reprise d'activités dans les jours à venir, il est indispensable d'accorder une aide d'urgence pour entretenir les animaux.

Chacune de nos familles a identifié et mesuré les coûts correspondant aux besoins mensuels **indispensables** au maintien en vie de nos animaux, ainsi que les effectifs des équidés présents chez les professionnels actuellement sans ressources (ces données figurent en annexe).

En conséquence, nous sollicitons de votre part une **aide d'urgence d'un montant mensuel de 73 millions d'euros**, à compter du 15 mars, pour répondre aux **stricts** besoins physiologiques des animaux. Les modalités de cette aide seront à définir par vos services. L'IFCE, Institut technique au service de la filière équine, jouera pleinement son rôle dans la mise en place, le déploiement et le contrôle d'une telle mesure d'urgence.

Sans cette aide, la situation de nombreux équadés est en péril et les 11 302 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire français ne pourront pas reprendre leurs activités à l'issue de cette pandémie.

Comptant sur votre mobilisation pour assurer la pérennité de ces entreprises et le bien-être des équadés, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Loic MALIVET
Président FILIERE CHEVAL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'LM', written in a cursive style.

Spécificité de la filière cheval par rapport aux autres acteurs économiques

Calcul du surcoût pour l'entretien a minima de l'outil de production

Tableau validé par les 4 sociétés mères (France Galop, Le Trot, la SFET, la SHF), ainsi que la FFE

Structures	Acteurs impactés par l'arrêt ou la fermeture	Coût Aliments / fourrages	Coût soins / ferrures	Coût entretien des animaux et BEA	Total / équidé / mois	Effectif d'équidés concerné	Nb d'entreprises concernées	Aide maximale sollicitée
FFE	Etablissements équestres	84 €		92 €	176 €	300 000	6 500	52 800 000 €
France Galop / Le Trot	Ecuries d'entraînement	216 €	125 €	165 €	506 €	28 222	2 448	14 280 332 €
SHF	Ecuries d'entraînement Sport	197 €	88 €	165 €	450 €	13 000	750	5 843 500 €
SFET	Prestataires en bât et portage	50 €			50 €	4 600	1 604	230 000 €
SFET	Fermes de tourisme montés & attelé	140 €			140 €	2 400		336 000 €
SFET	Prestataires en Travaux Agricoles	144 €			144 €	1 875		270 000 €
SFET	Export (maintien en quarantaine des avions reportés)	200 €			200 €	1 000		200 000 €
Totaux pour les acteurs impactés par l'arrêt de l'activité						351 097	11 302	73 959 832 €